

DECLARATION DES PERFORMANCES N° 001/0110/HB.8

Page 1/2

1. Type du produit: **Eléments de maçonnerie – BLOCS CREUX EN BETON**
2. Fabricats: **Identifié par des mesures nominales (longueur/largeur/hauteur) en cm, par exemple blocs creux en béton HB/39/14/19.**
3. Usage prévu: **dans des murs, poteaux et cloisons porteurs et non-porteurs.**
4. Fabricant: **ALKERN VOR BETON, Ieperseweg 112, 8800 Roulers, Belgique**
5. Le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances: **Système 2+**
6. L'organisme notifié **PROCERTUS**, avec le n° **0965**, a réalisé l'inspection initiale des installations de production et du contrôle de la production en usine sous le système 2+. Il procède régulièrement au contrôle, à l'évaluation et à la confirmation du contrôle de la production en usine. Il a délivré à cette fin le certificat de conformité du contrôle de la production en usine.
7. Performances: **Caractéristiques essentielles** de l'annexe ZA.1 de la norme harmonisée **NBN EN 771-3 +A1 :2015** complété par certaines caractéristiques du **PTV 21-001** (Classification et spécifications d'application en Belgique):

7.A: Performances communes de tous les blocs creux en béton:

-blocs à maçonner CATEGORIE I	-résistance de l'adhérence au cisaillement: 0,15 N/mm ²
-types de maçonnerie: D (PTV 21-001) (pour maçonnerie intérieure)	- résistance de l'adhérence à la flexion: NPD
-granulés: granulats courants et légers	-réaction au feu: euroclasse A1
-classe de tolérances dimensionnelles: D2	-coefficient de diffusion de vapeur d'eau: 5/15
-caractéristiques de forme: groupe 2 selon EN 1996-1-1	-isolement au bruits aériens: NPD
-stabilité dimensionnelle: ≤ 0,65mm/m	-conductivité thermique: NPD
-parallélisme des surfaces: NPD	-fm = résistance à la compression moyenne ⊥ face de pose
	-substances dangereuses : pas

7.B: Performances individuelles de tous les blocs creux en béton: Voir page 2/2

Les performances du produit décrit aux points 1 et 2 sont conformes aux performances indiquées au point 7.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

